

JANVIER 2015

BULLETIN MUNICIPAL



# SAINT BRICE

## LE MOT DU MAIRE

Au cours de l'année 2014, le renouvellement du conseil municipal a été un moment important pour notre commune.

C'est une liste d'union que vous avez brillamment réélue, je vous en remercie.

Une équipe soudée pour qui, seul l'intérêt de la commune est important.

Sachez bien que nous serons toujours à l'écoute de chacun pour dynamiser notre village rural.

En 2015 l'accent sera mis sur la sécurité.

Aucun investissement d'importance n'est envisagé.

Notre budget de crise sera notre seule limite. L'endettement de la commune atteindra son niveau le plus bas depuis bien longtemps.

Quoi qu'il en soit nous aurons constamment le soucis de préserver les intérêts de chacun.

Que chacun, nouvel habitant ou ancien puisse apprécier sa commune, aimer y bien vivre dans le calme et la tranquillité.

Au nom du Conseil Municipal, du personnel communal, permettez moi de vous présenter mes meilleurs voeux de santé, de bonheur et de réussite dans vos projets pour l'année 2015

M. DURU Maire de Saint BRICE



# ELECTION 2014

23 mars 2014

Inscrits : 209  
Votants : 140  
Exprimés : 134  
Participation : 66.99%  
Abstention : 33.01%

## Liste des candidats à l'élection municipale 2014

M. Joseph Bottéga  
Mme Laurence Ducourt  
Mme Francine Dugrand  
M. Serge Duru  
M. Rémi Garuz  
M. Robert Guilbert  
M. Robert Lamouroux  
Mme Marie-thérèse Larribaud  
M. Pascal Maurin  
M. Jacques Panche  
M. Eric Tinturier

Rappel:

En 2008, pour les communes de moins de 3500 habitants, il n'y a pas de liste électorale par parti les candidat(e)s sont élu(e)s individuellement. En 2014, la règle s'applique uniquement aux communes de moins de 1000 habitants.

**Tous les candidats de la liste proposée ont été élus au premier tour.**

Le conseil municipal nouvellement élu s'est réuni le 30 mars 2014 pour l'élection du Maire.

**M. Duru a été élu à l'unanimité.**

# MAYADE

*"A l'origine, une mayade ou maïade est le nom local d'une fête du sud-ouest de la France et plus spécifiquement des Landes de Gascogne. La mayade est un héritage des conscrits qui, avant de partir au service militaire, faisaient le tour des maisons de leur village afin de récolter des fonds pour organiser un bal.*

*La tradition de la mayade fait partie des coutumes dédiées à la convivialité. Le premier mai, il est ainsi d'usage d'orner une maison de proches (amis, voisins, jeunes mariés, élus), d'arbres fleuris. La tradition de l'hommage s'est étendue à tous ceux qu'une communauté souhaite honorer. Le « mai » (pin maritime décoré), reste une œuvre unique, préparé en toute discrétion de celui à qui il est destiné. Planté dans la nuit du 30 avril au premier mai, il sera l'occasion d'un repas convivial."*

(selon l'encyclopédie wikipedia)

Aujourd'hui, cette tradition a été étendue aux nouveaux élus d'une commune.



Après la plantation traditionnelle de l'arbre, après les quelques mots du maire élu, l'ensemble des administrés est convié à un repas sympathique.



# FETE LOCALE

Traditionnellement, le premier dimanche de juin la municipalité organise sa fête annuelle. 2014 n'a pas échappée à la règle.

Cette année le soleil était au rendez-vous. Le vide grenier a fait le plein.

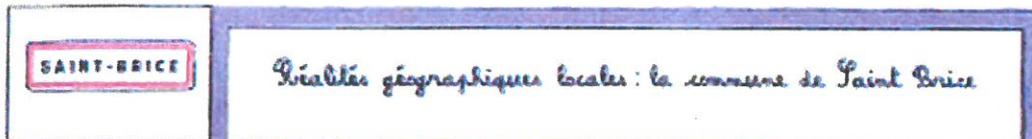
Pendant le repas, l'animation a semble-t-il été appréciée.

Globalement une bonne journée et une bonne ambiance.



# L'ECOLE EN 2014

Les élèves de l'école de Saint Brice ont réalisé un travail de fond sur leur village. L'intitulé "réalités géographiques locales: Saint Brice" regroupe en deux pages tous les aspects historiques, géographiques, administratifs de la commune. Bravo pour ce résultat.



## Document 1

Saint Brice est une « paroisse qui [...] occupe le milieu du plateau. (...) Son territoire, couvert en partie de terres labourables et, jadis, de belles vignes, paraît sec et peu fertile. La paroisse était autrefois traversée, de l'est à l'ouest, par la grande route de Sauveterre au Tourne. On y signale aussi entre Saint-Brice et Colrac les restes d'une voie romaine que je n'ai pas pu retrouver, c'est probablement la continuation de celle qui partait de Saint-Jean-de-Blaignac (...). »

« La commune de Saint-Brice est connue au XI<sup>ème</sup> siècle sous le nom de Saint-Brix et Saint-Brys aux XV<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles. »

Léo Drouyn, variétés grondines, T.III



Document 2 : photo satellite du village de Saint-Brice

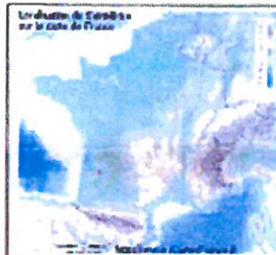
## Document 4 : Historique du village

La commune de Saint-Brice, a un passé très ancien. C'est une commune du sud-ouest de la France, située dans le département de la Gironde, en région Aquitaine.

Elle se situe dans l'entre deux mers : entre Garonne et Dordogne.

La commune s'étend sur 5,8 km<sup>2</sup> et comptait 305 habitants en 2009.

Le village est traversé par une piste cyclable qui se trouve sur à l'emplacement de l'ancienne voie ferrée Bordeaux-Eymet.



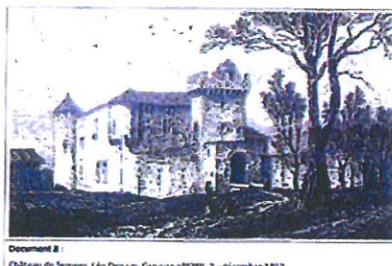
Document 3 : Localisation de la ville de Saint Brice que la carte de France



Document 5 : Eglise de Saint Brice



Document 6 : tour du château Semens



Document 8 : Château de Semens, Léo Drouyn, Gazette n°2780, 2 - décembre 1882



Document 2 : la mairie de Saint Brice

## Document 7 : Monuments et sites remarquables sur la commune

A Saint Brice, il existe une église romane dont le clocher date du XVI<sup>ème</sup> siècle.

Le Château des Seigneurs de Semens est un château du XIII<sup>ème</sup> siècle.

Un puits en pierre blonde à la sortie du village.

Une pompe à eau en fonte datant du début du XX<sup>ème</sup> siècle, elle se situe au milieu d'une petite place et devait servir pour les habitants de cette place.

## Document 4 : La mairie et le conseil municipal

Dans chaque commune, les habitants élisent des conseillers municipaux chargés de prendre les décisions pour la commune et de les faire appliquer. Ceux-ci choisissent l'un d'eux pour être maire.

Le conseil municipal décide où construire de nouvelles maisons, comment aménager les écoles, à qui confier la préparation des repas de la cantine, où installer une piste cyclable, comment organiser le nettoyage des rues etc.

A Saint Brice, le maire s'appelle Monsieur Serge Duru.

# L'ECOLE EN 2014

Le Noël 2014 des écoles du RPI s'est remarquablement bien déroulé.

Une très bonne participation des parents.

Une très bonne animation (par la troupe Abac'Art de St Sulpice et Cameyrac)

Un père Noël très entouré comme d'habitude.



le loto annuel des écoles aura lieu le 6/02/2015

# ECONOMIE COMMUNALE

Taxe d'habitation	7.5 % idem
Taxe foncière bâtie	10.36 % idem
Taxe foncière non bâtie	33.68 % idem

Le budget 2014 s'équilibre à 206 506.91 € en fonctionnement et à 80 691.39 € en investissement.

Notons une stabilité des taux des différentes taxes. A ces taux, de responsabilité communale, viennent s'ajouter les taux départementaux qui eux, généralement, varient à la hausse..

Le budget de fonctionnement 2014 est en légère augmentation.

Le budget d'investissement reste stable.

# REAMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE



GUIDE PRATIQUE POUR DES  
ACTIVITES PERISCOLAIRES  
DE QUALITE



Le réaménagement du temps scolaire a été le grand chantier de la rentrée.

L'éducation nationale l'argumente ainsi:

"Du point de vue des enseignants, la matinée supplémentaire (5 au lieu de 4) offre un cadre de travail dans lequel les apprentissages sont mieux répartis sur la semaine, avec des journées plus équilibrées et des temps de travail organisés au moment où la concentration des élèves est la plus grande.

Aucune heure de temps scolaire n'est ajoutée aux élèves : ils ont toujours 24 heures maximum de classe par semaine, mais ce temps est modulé en fonction des capacités d'attention des enfants.

La nouvelle organisation du temps scolaire fonctionne selon les principes suivants :

une semaine de 24 heures de classe (maximum) pour tous les élèves ;

5 matinées d'enseignement ;

une pause méridienne dont la durée ne peut être inférieure à 1 h 30.

Alors que les enfants sont sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire, ce sont les personnels recrutés par les communes qui prennent le relais pendant le temps périscolaire."

Cette mise en place impose des modifications importantes de l'ensemble du dispositif scolaire.

Les horaires des transports, les horaires des cantines changent.

Les 3/4 h de temps aménagement périscolaire (TAP) sont animés par des encadrants qu'il a fallu trouver et/ou former.

Cela, on l'imagine n'est pas sans répercussion sur les budgets (une aide de l'état compense en partie).

De plus, il est rapidement apparu que la mise en place d'un nouveau centre de loisirs s'imposait. Ce nouveau centre a été créé dans l'infrastructure de l'école de Coirac, une des trois écoles du SIRP (syndicat intercommunal de regroupement pédagogique). Ce centre a une capacité maximale de 32 places, actuellement il n'accueille qu'une quinzaine d'enfants.

# INFO RECENSEMENT (1)



Madame, Monsieur,

**Cette année, vous allez être recensé(e).**  
**Le recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.**

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

**Au niveau local,** le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations :

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transports** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

**C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.**

**Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur.** Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**



**Vos réponses resteront confidentielles.** Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr). Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est **obligatoire**. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.  
**Visa n° 2015A001EC** du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, **valable** pour les années **2015 à 2019**.  
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.  
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



## REDEVANCE INCITATIVE – GRILLE TARIFAIRE 2015

<b>HABITATS INDIVIDUELS et COLLECTIFS</b>			
	<b>volume bac et sac (litres)</b>	Part fixe (incluant abonnement + forfait 18 levées)	Part variable (levée supplémentaire)
<b>Bacs pucés</b>	90	140,60 €	2,70 €
	120	156,80 €	3,60 €
	240	221,60 €	7,20 €
	340	275,60 €	10,20 €
	660	448,40 €	19,80 €
	770	507,80 €	23,10 €
<b>SACS prépayés*</b>	50	1 personne au foyer : 129,50 € 2 personnes au foyer : 167 € 3 personnes au foyer : 204,5 € 4 personnes au foyer : 242 €	Prix unitaire du sac 1,50 €

<b>PROFESSIONNELS et ADMINISTRATIONS</b>			
	<b>volume bac et sac (litres)</b>	Part fixe (incluant abonnement + forfait 18 levées)	Part variable (levée supplémentaire)
<b>Bacs pucés (1 abonnement Par bac)</b>	90	198,60 €	2,70 €
	120	214,80 €	3,60 €
	240	279,60 €	7,20 €
	340	333,60 €	10,20 €
	660	506,40 €	19,80 €
	770	565,80 €	23,10 €
<b>SACS prépayés</b>	50	1 rouleau (25 sacs) : 187,50 € 2 rouleaux (50 sacs) : 225 € 3 rouleaux (150 sacs) : 262,5 € 4 rouleaux (200 sacs) : 300 €	Prix unitaire du sac 1,50 €
<b>SANS BAC</b>		<b>92,00 €</b>	

(\*) 1 rouleau de 25 sacs de 50 l par personne et par foyer

# INFO RECENSEMENT (2)

Canton de SAUVETERRE DE GUYENNE

*Mairie de Saint-Brice*

33540

Tél : 05.56.71.54.44

Mardi de 8H30 A 12H30

et de 14H A 18H30

vendredi de 8H30 A 12H30

Téléphone Fax : 05.56.71.54.44

E.mail : [saintbrice.mairie@wanadoo.fr](mailto:saintbrice.mairie@wanadoo.fr)

## INFORMATIONS :

### SECRETARIAT

Horaires d'ouverture au public : Mardi et Jeudi de 8 H30 à 12 H30 et de 14 H00 à 18H30

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Marie Duprat a été nommée Agent recenseur de la commune de Saint Brice pour effectuer du 15 janvier 2015 au 14 février 2015 le recensement de la population. Le recensement étant obligatoire, je vous remercie de lui faire bon accueil.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Mademoiselle Marie DUPRAT  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2015.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

A Saint Brice, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Cachet de la mairie



Le maire  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,

# NOUVEAU CAR SCOLAIRE



Notre car jaune actuel n'est plus aux normes.

Il ne possède pas de ceintures de sécurité et il est impossible de le modifier. Donc à partir de septembre 2015, il est interdit de transporter avec ce véhicule des personnes et encore moins des enfants.

Il était important d'anticiper afin qu'il n'y ait pas d'interruption du ramassage scolaire.

Une opportunité s'est présentée au RPI (regroupement pédagogique intercommunal), en effet l'ESAT du Puch souhaite se séparer de son car de capacité identique, aux normes et très adapté au transport scolaire. En très bon état, d'un kilométrage et d'un prix raisonnable, le RPI a décidé son acquisition lors de son assemblée générale.

Après quelques transferts d'équipements de l'ancien vers le nouveau car, celui-ci pourra prendre son service dans le premier trimestre 2015.



# EAU et ASSAINISSEMENT

Nous avons reçu les trois rapports annuels pour l'exercice 2013 sur:

- le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.
- le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

Ces rapports détaillés sont visibles en mairie.

## **Concernant l'eau potable:**

le syndicat (SIVOM) gestionnaire regroupe 20 communes.

la population desservie est de 6107 habitants soit 2987 abonnés (129 à Saint Brice).

la société SAUR a la responsabilité du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages jusqu'en 2020.

en 2013, 569087 m<sup>3</sup> provenant de sources et du forage ont été traités grâce à la station de déferrisation et de désinfection au bioxyde de chlore.

la consommation moyenne par habitant est de 163 litres d'eau par an. Notons que cette consommation moyenne a baissé de 9.4% par rapport à 2012.

Les pertes en eau (fuites, incendie, purges, etc..) restent importantes 33% du volume pompé.

la qualité de l'eau distribuée est irréprochable.

le coût TTC se décompose ainsi, 33% pour l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 42% reviennent à la collectivité pour les investissements et le reste 25% pour les taxes.

## **Concernant l'assainissement collectif:**

le SIVOM regroupe 3 stations : Saint Brice, Bellebat et Gornac.

la population desservie est au total de 583 habitants.

la société SAUR est responsable du fonctionnement des ouvrages, de l'entretien et de la permanence du service.

le réseau est composé de 12km de collecteurs.

les boues résiduelles d'épuration sont valorisées par une filière de compostage.

le coût TTC se décompose ainsi, 86% reviennent à la collectivité et les taxes s'élèvent à 14%.

## **Concernant l'assainissement non collectif:**

Ce service a été créé en 2004.

Il établit le diagnostic initial des installations individuelles existantes.

il contrôle périodiquement ces installations.

il contrôle la conception et la réalisation d'installation individuelle.

39% des d'installation individuelles contrôlées se sont révélés conformes.

# ETAT CIVIL

## généralités sur Saint Brice (source INSEE)

Population 308 hab

Superficie 6 km<sup>2</sup>

Densité de population 53.51 hab/km<sup>2</sup>

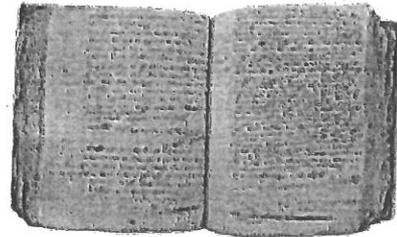
Taux de chômage 3.9%

Taux d'actifs 79.6%

Propriétaires 67.9%

Revenu net moyen 14151 €

Résidence principale 83.4%



## NAISSANCES :

Monsieur Kenzo BOYER domicilié 6 les Troubleries à Saint Brice né le 26 mars 2014 à Lormont (Gironde)..

Monsieur Alexandre, Jeannot, Henri MARIMON domicilié 12 La Garosse à Saint Brice né le 23 juin 2014 à Bordeaux (Gironde).

## MARIAGES :

Monsieur Frédéric, Daniel, Albert MARIMON et Madame Doriane MAZIERE domiciliés à 12 La Garosse à Saint Brice se sont unis le 14 août 2014.

## DECES :

Monsieur Roger MARSAN domicilié à l'EHPAD du Bon Pasteur à Saint Brice est décédé le 16 mai 2014 à Libourne (Gironde).

Madame Paulette, Henriette, Lucie LHUILLIER Veuve DESTOC domiciliée à l'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 11 juin 2014 à Saint Brice (Gironde).

Madame Christiane, France, Pierrette PARPILLON domiciliée à La Garosse Saint Brice est décédée le 14 juillet 2014 à Pessac (Gironde)

Madame Yvette GOUDIN veuve ISAR domiciliée à L'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 26 juillet 2014 à Saint Brice (Gironde).

Monsieur Tullio, Luigi FAVRIN domicilié à L'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 1er septembre 2014 à Saint Brice (Gironde).

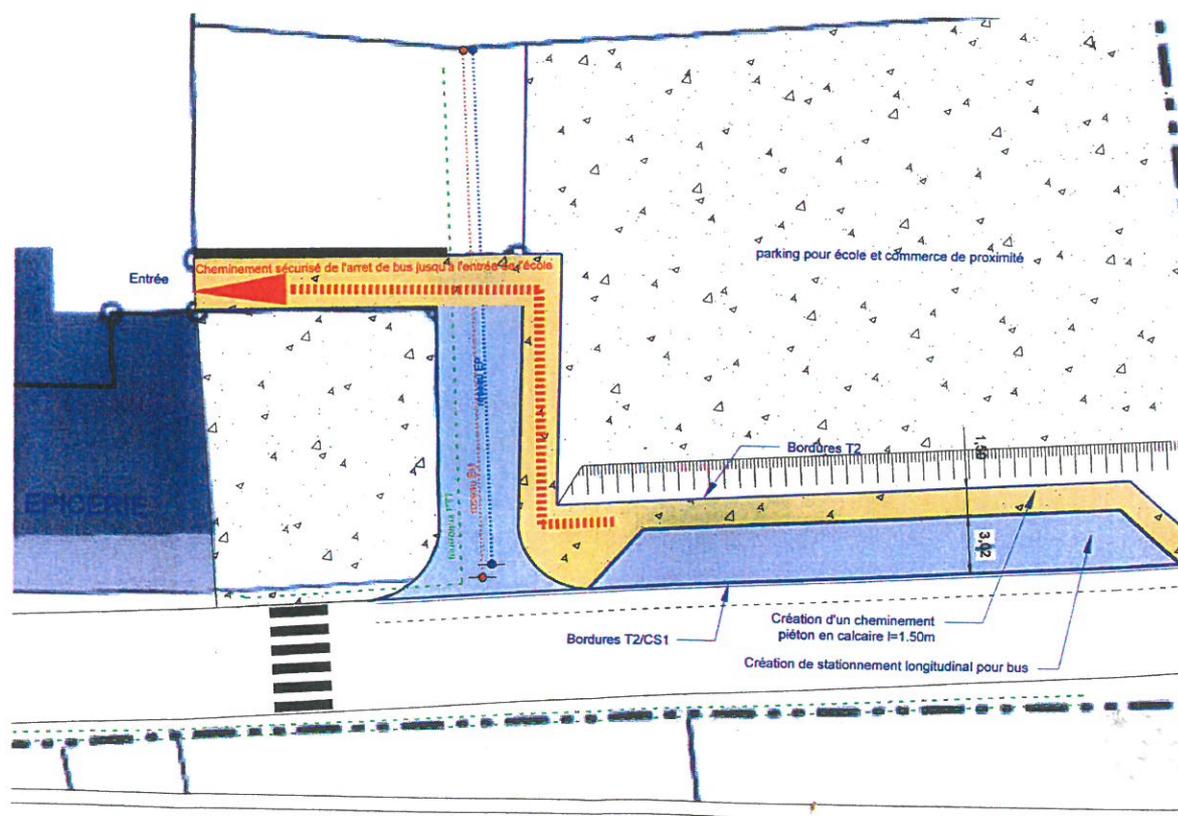
Madame Gisèle, Marie, Octavie GARNIER Veuve CAVIOLE domiciliée à L'EHPAD du Bon Pasteur est décédée le 13 octobre 2014 à Saint Brice (Gironde).

# PROJETS 2015

## AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ AU DROIT DE L'ÉCOLE ET DE L'ÉPICERIE

Le parking de notre épicerie "Coccinelle" et le parking communal adjacent ne permettent pas d'accueillir le bus scolaire. Il est contraint de se garer à cheval sur le trottoir et la route.

La sécurité n'est pas assurée. Il est donc envisagé de créer une emprise aménagée permettant un stationnement correct.



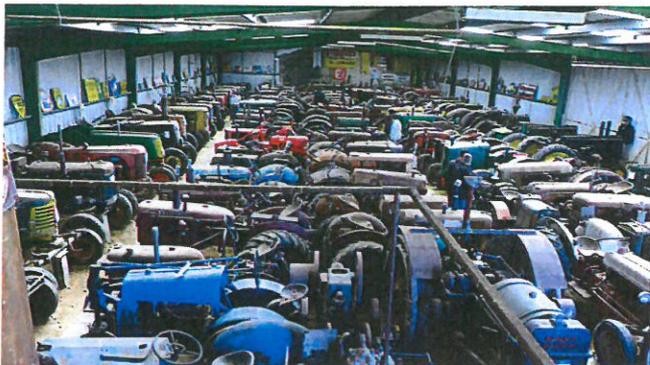
## PEINTURE DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE et LOGEMENT de l'ÉCOLE

La peinture des volets doit être refaite.

## AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

Plus aucun emplacement n'est disponible dans le cimetière actuel. Il est prévu une extension possible entre l'église et l'ancien presbytère.

# LES TRACTEURS



Savez-vous que notre village abrite un véritable musée du tracteur.

Le passionné qu'était M. Pierre Maurin a rassemblé tout au long de sa vie une énorme collection de tracteurs (150 au total). Il a commencé sa collection en 1986.

Du plus ancien (un clétrac 1916) au plus moderne, il s'est toujours efforcé de les remettre en fonctionnement.

Beaucoup de patience, beaucoup de recherches, beaucoup de temps, il a laissé un héritage que les connaisseurs apprécieront.



Cette collection a fait plusieurs fois l'objet de parutions dans la presse locale.



# VISITE DE LA SOURCE



Une visite de la station de pompage de Saint Félix de Foncaude a été organisée au profit des membres de la commission compétente.

C'était l'occasion de découvrir les installations qui nous alimentent en eau potable.

La visite a logiquement débuté par "comment est collectée l'eau".

En fait, nous avons deux approvisionnements:

Une source  
et un forage profond

Ces deux collectes sont d'abord stockées et mélangées dans un grand réservoir enterré.



Puis ces eaux sont traitées afin de les rendre potables (enlever l'excès de fer, chloration, etc...).

Rendues propre à la consommation les eaux sont poussées vers le château d'eau de Castelviel par deux puissantes pompes



vue de l'extérieur

vue de l'intérieur



Pour information, actuellement 2987 abonnés sont alimentés par le château d'eau de Castelviel.

# REDECOUPAGE des CANTONS

Les trois cinquièmes des cantons français n'ont quasiment pas été modifiés depuis 1801, les rééquilibrages réalisés depuis deux siècles étant presque exclusivement limités à la division des cantons très peuplés. Un rééquilibrage tenant compte des réalités démographiques était rendu nécessaire

Les règles de redécoupage suivantes sont donc appliquées :

- a) Le territoire de chaque canton est défini sur des bases essentiellement démographiques ;
- b) Le territoire de chaque canton est continu ;
- c) toute commune de moins de 3 500 habitants est entièrement comprise dans le même canton.

Le redécoupage des cantons français est défini par la loi du 17 mai 2013 et les décrets d'application publiés en février et mars 2014. En application de cette loi, les circonscriptions que sont les cantons permettent l'élection des assemblées départementales, rebaptisées conseils départementaux au scrutin majoritaire, binominal et paritaire. En effet, ce redécoupage s'accompagne d'un mode de scrutin destiné à promouvoir la parité : chaque nouveau canton est représenté par deux conseillers départementaux, un homme et une femme, élus en binôme.

Les premières élections de ce type devaient avoir lieu en mars 2015

## **Futur périmètre des cantons de la GIRONDE pour 2015.**

33 cantons au lieu de 63.

66 conseillers généraux (un homme et une femme par canton) au lieu de 63.

Moyenne de 43 917 habitants par canton.

## **NOTRE CANTON**

Le canton n° 27 (Le Réolais et Les Bastides) comprend les communes suivantes : Aillas, Auriolles, Auros, Bagas, Barie, Bassanne, Berthez, Blaignac, Blasimon, Bourdelles, Brannens, Brouqueyran, Camiran, Caplong, Casseuil, Castelmoron-d'Albret, Castelvieu, Castillon-de-Castets, Caumont, Cazaugitat, Cleyrac, Coimères, Cours-de-Monségur, Coutures, Daubèze, Dieulivol, Les Esseintes, Eynesse, Floudès, Fontet, Fossès-et-Baleyssac, Gironde-sur-Dropt, Hure, Lados, Lamothe-Landerron, Landerrouat, Landerrouet-sur-Ségur, Les Lèves-et-Thoumeyragues, Ligueux, Lustrac-de-Durèze, Loubens, Loupiac-de-la-Réole, Margueron, Massugas, Mauriac, Mérignas, Mesterrieux, Mongauzy, Monségur, Montagoudin, Morizès, Neuffons, Noailac, Pellegrue, Pineuilh, Pondaurat, Le Puy, Puybarban, La Réole, Rimons, Riocaud, Roquebrune, La Roquille, Ruch, Saint-André-et-Appelles, Saint-Antoine-du-Queyret, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Brice, Saint-Exupéry, Saint-Félix-de-Foncaude, Saint-Ferme, Saint-Hilaire-de-la-Noaille, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Martin-de-Lerm, Saint-Martin-du-Puy, Saint-Michel-de-Lapujade, Saint-Philippe-du-Seignal, Saint-Quentin-de-Caplong, Saint-Sève, Saint-Sulpice-de-Guilleragues, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Saint-Vivien-de-Monségur, Sainte-Foy-la-Grande, Sainte-Gemme, Sauveterre-de-Guyenne, Savignac, Sigalens, Soussac, Taillecat.

Le bureau centralisateur de ce canton est le bureau centralisateur de la commune de Pineuilh.

Soit 90 communes totalisant 44353 habitants

# INFORMATIONS

## TOURISTIQUE



La roulotte d'Ophélie propose un hébergement à la semaine, au Week end.

Pour des renseignements complets voir le site:  
<http://www.entredeuxmers.com/hebergement/gites-et-meubles/la-roulotte-dophelie.html>

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

En 2014, la CdC a réalisée une zone industrielle permettant d'accueillir 29 sociétés. Cette zone se situe à mi chemin entre Saint Brice et Sauveterre.

## SECURITE

En mars 2015, un détecteur de fumée, prévenant d'un départ de feu, devient obligatoire dans chaque habitation.

## PERSONNEL COMMUNAL

Notre cantonnière, Mme Lasserre, a fait valoir ses droits à la retraite.

Pour la remplacer, Mr COUSIN Jérémie est embauché depuis le 1er janvier à l'aide d'un contrat aidé.